



# DEVESA GARDENS

SAMAY RESORTS

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE DEVESA GARDENS

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Toute personne entrant dans le camping est tenue de se conformer aux dispositions du présent règlement et à la législation espagnole régissant le camping touristique.

### INFORMATION:

Les informations réglementaires et autres informations pertinentes pour les campeurs sont affichées à la réception du camping.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RÉCEPTION :

Les heures d'ouverture sont de 8h00 à 22h00.

### DROIT D'ENTRÉE ET INSTANCE:

L'entrée au camping ne sera pas autorisée, ou les individus seront expulsés avec l'assistance des forces de l'ordre si nécessaire, s'il existe une présomption fondée que ces personnes ne respecteront pas les règles de coexistence, de moralité ou de décence, ou si elles ont l'intention d'entrer à des fins autres que celles typiques de l'établissement. À cet égard, le droit d'admission est réservé. Le droit d'admission est

également réservé à ceux qui occupent ou ont l'intention d'occuper des espaces manifestement disproportionnés par rapport au nombre de personnes les utilisant avec leurs effets personnels. L'entrée ne sera pas autorisée pour ceux qui doivent des dettes à la société pour des services fournis précédemment et dont les montants n'ont pas été réglés à l'époque.

### ENREGISTREMENT À L'ENTRÉE :

L'entrée au camping nécessite la présentation du document d'identité nationale correspondant ou du passeport, ainsi que la complétion de la documentation requise par les autorités espagnoles à tout moment donné. Emplacement des tentes, caravanes et véhicules similaires : L'installation de tentes, de

caravanes et de véhicules ne peut se faire que pendant les heures d'ouverture de la réception et dans les emplacements désignés par la direction du camping. Les changements d'emplacement doivent être autorisés.

### ENTRÉE DES ANIMAUX :

L'entrée des animaux manifestement dangereux ou gênants pour les campeurs est interdite. Si les animaux présentent de telles caractéristiques, la société et le client peuvent convenir de conditions pour leur introduction.

### TARIFS :

Tous les frais de services doivent être payés, le cas échéant, à la réception du camping ou à l'emplacement des services complémentaires. Indépendamment de la durée de séjour convenue, la société peut demander le paiement à tout moment des services déjà fournis. De plus, en cas de séjours convenus, les clients peuvent être tenus de payer à l'avance, à titre de dépôt, jusqu'à 100% du montant du séjour convenue. Les paiements pour différents tarifs de séjour seront calculés par jour, sur la base du nombre de nuits passées, avec au moins un jour de paiement dû dans tous les cas, et le dernier jour de séjour se terminant à 12h00. Les tentes et les caravanes ne sont pas autorisées sans que les occupants soient présents quotidiennement au camping. Si un client prévoit de quitter le camping et de laisser la tente, la caravane ou le véhicule, il doit en informer le bureau de réception. Le bureau peut accepter l'absence sous certaines conditions, ou, selon les

circonstances, demander au client de quitter les lieux avec tous ses effets. Dans tous les cas, le prix minimum à payer pendant l'absence des occupants sera équivalent à la valeur de deux personnes et d'un emplacement. La direction se réserve le droit de démonter les parcelles laissées sans surveillance sans préavis. Les caravanes qui ont été démontées seront stationnées sur le parking et entraîneront des frais de stationnement. Ceux qui prévoient de partir avant l'heure d'ouverture du bureau de réception doivent régler leur compte la veille et rendre leurs bracelets d'identification. Le camping est classé par l'autorité compétente dans une catégorie spécifique pour laquelle la réglementation en vigueur exige la fourniture de certains services. Les tarifs d'entrée ou de séjour pour les personnes, les caravanes, les tentes et les véhicules donnent droit au camping conformément à ce règlement et à l'utilisation desdits services comme détaillé ci-dessous :



# DEVESA GARDENS

SAMAY RESORTS

## SANS PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE : (DROITS DU CAMPEUR)

Éclairage public	toilettes	football	consommation d'eau potable
prises de courant	aire de jeux	trousse de premiers secours	pétanque
éviers	basket-ball	surveillance du camping	tennis de table.
eau chaude	poubelles et collecte	divertissement Wi-F	Prises de courant pour les parcelles
Animation	piscine	installations de blanchisserie	

## AVEC PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE SELON LES TARIFS FOURNIS AU CLIENT :

Restaurant-bar-café	Padel	chenil
supermarché	équitation et poneys	Minigolf
karts	machines à laver et sèche-linge	trampolines
promenades en bateau	tennis	

Tout service fourni par la société qui n'est pas requis par l'Ordonnance Touristique actuelle pour la catégorie attribuée du Camping est entièrement volontaire. Par conséquent, la société peut suspendre sa fourniture entièrement ou partiellement à tout moment, et pendant cette suspension, l'utilisateur doit payer les frais correspondants comme indiqué à la réception à ce moment-là.

## HEURES DE REPOS ET DE SILENCE :

Les heures de repos suivantes sont désignées au camping : **De 15h00 à 17h00**. Pendant ces heures, les clients doivent éviter tout bruit, voix, disputes et appareils sonores (en particulier les télévisions et les radios) susceptibles de déranger les voisins. **De minuit à 7h00**. Pendant ces heures, le silence doit être maintenu, et la circulation des véhicules à l'intérieur des locaux est interdite,

sauf dans les cas exceptionnels où une urgence ou une nécessité de camping le nécessite. Un soin particulier doit être apporté au son des télévisions et des radios. En dehors des heures établies, l'utilisation d'équipements sonores est autorisée tant qu'elle est conforme aux règles de conduite appropriées et ne perturbe pas la coexistence paisible des autres clients.

## VISITES :

L'accès à la zone de camping est exclusivement réservé aux utilisateurs enregistrés. Dans des cas exceptionnels, sur demande du client et sous sa responsabilité, la direction peut autoriser des visites limitées de la famille ou des amis, qui doivent présenter une pièce d'identité à la réception.

Les visites dépassant une heure considéreront, pour tous les effets, le visiteur comme un client pour une journée. Il en va de même lorsque le visiteur utilise un quelconque service de la zone de camping.

## CIRCULATION DES VÉHICULES ET STATIONNEMENT :

À l'intérieur du camping, les véhicules doivent limiter leur vitesse à 10 km/h. Seuls les véhicules appartenant aux clients sont autorisés à circuler dans l'enceinte. L'utilisation de véhicules de tout type dans l'enceinte est limitée à l'accès et à la sortie des clients, évitant ainsi une utilisation sportive ou récréative, notamment les vélos et les motos.

La circulation des véhicules est suspendue pendant les heures de silence nocturne. En cas de retour au camping pendant cette période, les véhicules doivent être garés sur le parking du

camping et peuvent être ramenés sur leurs emplacements le matin. Si un véhicule reste garé sur le parking toute la journée, des frais de stationnement seront appliqués. Les clients doivent respecter les interdictions de stationnement et éviter de stationner dans des zones qui obstruent la circulation des véhicules et des piétons et l'accès. Les voitures doivent être garées dans les limites de la parcelle attribuée. Si elles sont garées sur une autre parcelle, les clients doivent payer des frais supplémentaires pour l'espace occupé.

## MESSAGES ET COURRIER :

Les clients attendant des messages ou du courrier peuvent les récupérer dans leur boîte aux lettres à la réception. Les services de sécurité ne livreront des messages aux parcelles qu'en cas de besoin urgent.



# DEVESA GARDENS

SAMAY RESORTS

## OBLIGATIONS DES CAMPEURS :

- Se conformer aux dispositions spécifiques de la société propriétaire du camping visant à maintenir l'ordre et son régime.
- Respecter les plantes, les animaux et les installations en les utilisant correctement.
- Suivre les règles de base de la coexistence, de la moralité, de la décence et de l'ordre public.
- Signaler à la direction du camping tout cas de maladie fébrile ou contagieuse dont ils ont connaissance.
- Quitter le camping à la fin de la période convenue, sauf prolongation mutuelle entre la société et le client
- Ramasser les déchets et les déposer dans des sacs en plastique et les déposer dans les conteneurs fournis par la société à l'intérieur du camping.
- Laisser la zone où la tente ou la caravane est installée dans le même état que trouvé, en veillant notamment à ce que tous les trous ou perturbations du sol soient rectifiés.
- Renvoyer à la réception tous les objets perdus trouvés.
- Maintenir le volume des radios et des télévisions à un niveau modéré pour éviter de déranger les voisins.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et avoir leur carte de santé correspondante à jour. Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux.
- L'utilisation permanente des bracelets d'identification est obligatoire. Tout au long du séjour, il est obligatoire de porter les bracelets d'identification de manière visible dans toutes les zones du camping, y compris les espaces communs et les installations sportives. Le service de sécurité, ainsi que le reste du personnel du camping, peuvent faire respecter ce règlement dans l'intérêt de tous les clients. Ces bracelets doivent être restitués à la fin du séjour.
- Les parents sont responsables de leurs enfants dans toutes les activités se déroulant dans le camping, ainsi que dans toutes ses installations.

## INTERDICTIONS :

Les utilisateurs de ce camping sont interdits de:

- Perturber le repos des autres campeurs pendant les heures de repos désignées.
- Jouer à des jeux ou faire du sport qui pourrait déranger les autres campeurs.
- Allumer des feux sauf dans les zones de barbecue désignées et loin des objets inflammables. L'utilisation de bois est interdite dans le parc naturel.
- Amener des animaux qui pourraient représenter un danger ou une nuisance pour les campeurs.
- Nourrir les chats sauvages.
- Porter des armes ou des objets pouvant causer des accidents.
- Jeter des déchets en dehors des conteneurs désignés, notamment dans les espaces publics
- Introduire des individus non enregistrés sans autorisation préalable de la direction du camping.
- Accrocher des vêtements dans des zones non autorisées.
- Ériger des clôtures ou des barrières dans les parcelles de camping.
- S'engager dans des actes pouvant endommager les biens, l'hygiène ou l'apparence du camping.
- Déranger les voisins avec du bruit fort provenant de télévisions et de radios.
- Couper ou endommager des plantes et des arbres dans le camping.
- Utiliser des feux d'artifice dans ou près du camping.
- Permettre aux enfants de moins de 13 ans d'accéder et d'utiliser la piscine sans surveillance d'adulte.
- Installer des auvents ou des rideaux dans les parcelles de camping, ou utiliser des cordes de couleur non verte.
- Installer des auvents ou des rideaux dans les parcelles de camping, ou utiliser des cordes de couleur non verte.
- Attacher des brise-vents aux haies. Une distance de 50 cm de la haie doit être respectée pour faciliter les tâches d'entretien.
- Installer des éléments ne correspondant pas à une utilisation temporaire du camping ou pouvant endommager l'image touristique du camping.

## SANCTIONS :

Les campeurs qui enfreignent ces règles ou ne respectent pas les instructions de la direction du camping peuvent se voir demander de quitter les lieux. Le non-respect peut entraîner l'expulsion du camping, en plus de toute amende imposée par les autorités compétentes.

**RESPONSABILITÉ:** Le camping n'est pas responsable des dommages résultant des incendies causés par les campeurs, des incidents atmosphériques ou des catastrophes naturelles. Le camping assume uniquement la responsabilité des objets de valeur déposés dans le coffre-fort de réception.